



Commune de
Val-de-Travers

Dicastère de l'administration, de la santé
et de la sécurité publique

Chancellerie communale

Tél. direct 032 886 43 90

Télécopie 032 886 43 10

Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée le

**Lundi 12 mars 2018, à 20h00
à St-Sulpice, halle de gymnastique**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
4. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire suite à la démission de Mme Johana Eidam Vautherot
5. Modification du plan d'aménagement local de Boveresse ZP2 Les Coeubles et de Travers ZP2 La Presta
6. Abrogation du Règlement concernant l'exécution et la réfection de fouilles du 2 juin 2010
7. Nouveau Règlement sur le statut du Conseil communal abrogeant celui du 16 février 2009
8. Communications du Conseil communal
9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 14 février 2018 CC/vm

CONSEIL COMMUNAL

Annexes : - Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
- Rapports et arrêtés relatifs aux points de l'ordre du jour